PIERRE LOUAULT

«Le Sénat favorable à un débat sur la gouvernance des grands groupes coopératifs français»

18/12/2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les coopératives agricoles génèrent aujourd'hui 40% du chiffre d'affaires total de l'industrie agro-alimentaire française.

Pourtant certaines évolutions mettent en danger ce système bien établi au sein de notre agriculture française, déviant ainsi la volonté du législateur de protéger cet outil au service des agriculteurs.

Il en est ainsi de la gouvernance jugée souvent trop opaque ou de la rémunération des coopérateurs jugée insuffisante.

En effet, l'internationalisation impose un mode de gestion où les agriculteurs disparaissent totalement des filiales. Et la prochaine étape affichée par certains groupes pourrait être l'ouverture du capital par le biais de ces filiales étrangères.

Il est nécessaire de maintenir, au sein des coopératives, la spécificité originelle et ce modèle démocratique permettant de sauvegarder notre agriculture mais aussi notre modèle agro-alimentaire national.

C'est de l'avenir de ce modèle que débattront les sénateurs en séance publique en janvier.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC